

**COMMUNE DE GERGY
ARRETE DU MAIRE**

ARC16-05-07/018 : Arrêté de fonctions de M Gérard DUBIEF, 3ème adjoint.

Le Maire de la Commune de GERGY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considération que Monsieur Gérard DUBIEF, est devenu 3^{ème} Adjoint, lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 14/04/2016, suite à la démission de M MORIN et à son remplacement par M HOSDEZ placé en dernière position.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Gérard DUBIEF, 3^{ème} Adjoint, est délégué à :

- x Gestion des bâtiments publics
- x Gestion des équipements sportifs
- x A l'urbanisme en l'absence conjuguée de M FOURNIER et Mme ROSSIGNOL

Article 2 : M DUBIEF pourra signer tout document se rapportant aux 2 premiers domaines de compétences ci-dessus.

Article 3 : En cas d'indisponibilité simultanée de M FOURNIER et de Mme ROSSIGNOL, Monsieur DUBIEF pourra signer tout document se rapportant à l'urbanisme, notamment :

- x Zones d'aménagement concerté, article L 311-1 et suivants,
- x Certificat d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- x Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,
- x Lotissements, article L 442-1 et suivants,
- x Terrains de camping et aux autres terrains aménagés pour l'hébergement touristique, article L 443-1 et suivants,
- x Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants.

Article 4 : Monsieur Gérard DUBIEF percevra les indemnités de fonctions d'adjoints prévues par le Conseil Municipal lors de sa délibération du 28 mars 2014, à compter du 29 mars 2014 et confirmée par la délibération du 14/04/2016.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Commune et copie sera adressée :

- x à Monsieur le Sous-Préfet de Chalon Sur Saône
- x à Monsieur le Receveur Municipal lorsqu'il sera devenu exécutoire.

Fait à Gergy, le 07/05/2016

Signé le Maire

Philippe FOURNIER

Certifié exécutoire pour avoir

Été reçu en S/Préfecture le **09 MAI 2016**

Et publié, affiché ou notifié le

Le Maire

P. FOURNIER

Le 13/05/2016

M Gérard DUBIEF